



Succession difficile

Par lavie

Bonjour,

Un héritier, frère du défunt, excerce du chantage à la signature, estimant avoir été lésé lors de la succession de son père en 1979, soit 40 ans après (mère décédée en 2010, succession clôse).

Que faire ? Aucun document manuscrit. Les faits ne sont-ils pas prescrits ?

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement.

GB